

La Foncière de la Ville de Paris commercialise ses premiers logements en bail réel solidaire

S'intégrant dans le projet du futur quartier Saint-Vincent-de-Paul dans le 14^{ème} arrondissement de Paris, la Foncière de la Ville de Paris concrétise son offre et lance le 6 avril 2021 sa première opération d'accession à la propriété, grâce au dispositif du bail réel solidaire (BRS).

Qu'est-ce que la Foncière de la Ville de Paris ?

La Foncière de la Ville de Paris (FDVP), créée à l'initiative de la Ville de Paris et agréée par l'Etat, est un organisme de foncier solidaire sans but lucratif, qui œuvre pour l'accession à la propriété des classes moyennes à Paris. En permettant de **construire des logements à prix maîtrisés** dans la durée, la FDVP **lutte contre la dynamique spéculative des marchés immobiliers** et favorise le maintien de la mixité sociale dans la capitale.

Comment ça fonctionne ?

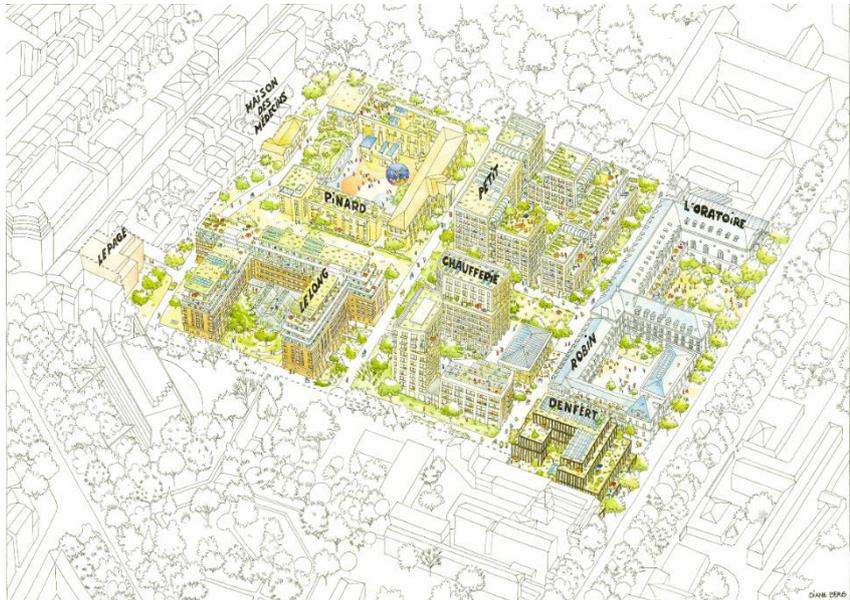
Grâce au **bail réel solidaire (BRS)**, les ménages achètent le bâti (les murs), tandis que la Foncière de la Ville de Paris reste propriétaire du foncier (le terrain). C'est cette dissociation de la propriété du foncier et de celle du bâti qui permet de **réduire les prix de vente de moitié** par rapport marché privé de l'immobilier à Paris (environ 5 000 €/m² contre 10 000 € en moyenne sur le marché immobilier classique).



Qu'est-ce que le projet Saint-Vincent-de-Paul ?

[Saint-Vincent-de-Paul](#) est un projet d'aménagement dans le **14^{ème} arrondissement**, sur le site d'un ancien hôpital.

Aménagé par Paris & Métropole Aménagement (P&MA), le programme comprendra au total 33 logements (en prévision), dont 23 logements en accession à la propriété *via* le bail réel solidaire et 10 logements locatifs sociaux gérés par le bailleur Paris Habitat.



L'opération, portée par la Foncière de la Ville de Paris, sera également l'occasion de mener un projet d'**habitat participatif** : les futurs habitants concevront collectivement **un projet d'habitat et un mode de vie écologiques, durables et solidaires**.

Le projet vous intéresse et vous souhaitez soumettre votre candidature pour faire partie des futurs habitants ?

Rendez-vous sur fonciere-ville-paris.fr pour vérifier vos conditions d'éligibilité et remplir votre dossier entre le 6 et le 30 avril 2021.

Crédits : Chartier Dalix / Diane Berg

